

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

## AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 105-01

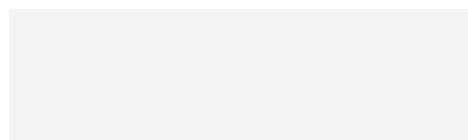
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire du 11 décembre 2012, le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté, par résolution, le projet de règlement 105-01 abrogeant le Règlement 105 pour autoriser la conclusion d'une convention relative aux garanties exigibles d'un promoteur concernant un projet de développement commercial d'une partie du secteur est du boulevard Mgr-Langlois.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

2. Si vous avez de plus amples questions touchant ce projet de règlement, nous vous invitons à vous adresser au directeur des relations avec le milieu, par téléphone au 450 370-4770, poste 4306, au bureau situé au 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, ou par courrier électronique à [michel.joly@ville.valleyfield.qc.ca](mailto:michel.joly@ville.valleyfield.qc.ca).
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 14 janvier 2013, à 19 heures, à la salle du conseil sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield. Au cours de cette assemblée, sera expliqué le projet de règlement 105-01, ainsi que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur, et seront entendus les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur l'objet du règlement précité.
4. Ce projet de règlement est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 12 décembre 2012.



Alain Gagnon, MAP, OMA  
Greffier